

Montréal, le 7 avril 2020

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
800, rue du Square-Victoria
Bureau 3.10
C.P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7

ministre@mamh.gouv.qc.ca
communications@mamh.gouv.qc.ca

Attention : Madame Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Madame la Ministre,

L'Association canadienne de taxe foncière, Inc. ("ACTF"), est une association d'envergure nationale qui préconise l'échange d'idées et favorise la diffusion d'informations en matière de fiscalité municipale relativement à des immeubles à vocation commerciale et industrielle.

À titre de présidente du chapitre du Québec de l'ACTF, je vous écris dans le but de vous sensibiliser à un enjeu important et d'ouvrir un dialogue constructif entre nos membres et le gouvernement, dans le cadre de la crise actuelle, dans l'espoir de trouver des solutions qui pourraient aider les citoyens et entreprises du Québec.

Le Québec, comme le monde entier, traverse une épreuve sans précédent. La crise du COVID-19 affecte de manière substantielle l'économie provinciale et affaiblit notamment le secteur immobilier, dont celui de la Ville de Montréal. Or, la métropole, ainsi que de nombreuses autres municipalités québécoises, ont déposé récemment un nouveau rôle d'évaluation, pour le cycle 2020 à 2022, visant les propriétés immobilières situées sur leurs territoires. La *Loi sur la fiscalité municipale*, RLRQ, c. F-2.1 ("LFM") permet aux contribuables de contester l'évaluation de la propriété immobilière qu'ils détiennent ou occupent, telle que portée au rôle d'évaluation foncière. En vertu de la LFM, en temps normal, une telle contestation doit être déposée auprès de la municipalité (ou l'organisme responsable de l'évaluation) concernée, avant le 1^{er} mai suivant l'entrée en vigueur du rôle.

Dans cette période de crise, alors que le gouvernement du Québec vient d'annoncer la prolongation de la période de confinement jusqu'au 4 mai inclusivement, la majorité des contribuables et de la communauté d'affaires – dont les propriétaires d'entreprises, ainsi que les propriétaires, promoteurs, développeurs et gestionnaires immobiliers du Québec – ont été contraints de suspendre leurs activités par décret du gouvernement, ou ont réduit leurs activités aux services essentiels à la survie de leurs entreprises. Il importe également de souligner que l'accès aux services et bureaux municipaux traitant l'évaluation et la taxation est limité ou non disponible, selon le cas.

Le contexte actuel aura donc pour effet de priver ces contribuables de leur droit de demander la révision des valeurs de leurs propriétés, ce qui aura un effet direct sur le montant des taxes municipales et scolaires qu'ils auront à payer pour les trois prochaines années.

Dans le contexte actuel où les autorités tentent de minimiser l'impact économique incertain de cette crise, l'ACTF demande au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires afin de reporter au moins jusqu'au 31 juillet 2020, le délai applicable pour le dépôt des demandes de révision visant les rôles d'évaluation 2020-2022. D'ailleurs, notons que les autorités notamment de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, ont déjà mis en œuvre le report du délai équivalent applicable à ces juridictions.

La soussignée et les membres du conseil d'administration de l'ACTF sont disponibles à tout moment pour discuter de la présente, ou de toute autre solution qui pourrait être envisagée. Vous remerciant sincèrement de l'attention que vous porterez à la présente, veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.

**ASSOCIATION CANADIENNE DE TAXE FONCIÈRE
(CHAPITRE DU QUÉBEC)**



Adina Georgescu
Présidente

c.c.: Madame Chantal Rouleau (Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal) - ministre.metropole@mamh.gouv.qc.ca

Monsieur Pierre Fitzgibbon (Ministre de l'Économie et de l'Innovation) - ministre@economie.gouv.qc.ca

Lise Thériault, Parti libéral du Québec Harold (Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales) ltheriault-anjo@assnat.qc.ca

Lebel, Parti québécois (Porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales) Harold.Lebel.RIMO@assnat.qc.ca